

DECISION N° 2023/28

---

**OBJET – ILEX – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE DE L'ASCENSEUR DE L'ESPACE 89**

---

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité de procéder à l'entretien régulier de l'ascenseur de l'Espace 89 (maximum toute les 6 semaines), et de pouvoir bénéficier d'un dépannage d'urgence à tout moment,

**DECIDE**

Article 1 :

de signer avec la société « ILEX », un contrat de prestation d'entretien et de dépannage de l'ascenseur situé dans le hall de l'Espace 89, pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2023, reconductible 1 fois par reconduction expresse pour une période de 1 an.

Article 2 :

Le montant de cette prestation s'élève à 2.425,49 € TTC/annuel.

Fait à FROUARD, le 04 avril 2023

Le Maire,



  
Pascal BARTOSIK